

Klépierre S.A.  
23 mars 2018

### **Règle 8 Annonce aux actionnaires**

#### **Klépierre: Avis aux actionnaires concernant les obligations d'information au Royaume-Uni**

Klépierre S.A (« Klépierre ») souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur certaines obligations d'information applicables à l'offre éventuelle de Klépierre sur Hammerson plc annoncée le 19 mars 2018. Les actions de Klépierre sont admises aux négociations sur Euronext Paris.

Les obligations d'information pertinentes sont énoncées à la Règle 8 du City Code du Royaume-Uni sur les offres publiques et les fusions, qui est publié et administré par le *Takeover Panel* du Royaume-Uni. En particulier, la Règle 8.3 du *Takeover Code* exige que toute personne qui est intéressée (directement et indirectement) sur 1% ou plus de toute catégorie de titres concernés d'une partie à l'offre doit faire (a) une déclaration de position (*Opening Position Disclosure*) et (b) une déclaration de transaction (*Dealing Disclosure*) s'ils interviennent sur les titres concernés d'une partie à l'offre pendant une période d'offre. Les actions ordinaires de Klépierre sont des titres concernés aux fins de la présente période d'offre.

De plus amples informations sur le régime de divulgation du *Takeover Panel* sont disponibles sur: <http://www.thetakeoverpanel.org.uk/disclosure>. Si un actionnaire de Klépierre a des questions sur ces obligations d'information, l'unité de surveillance du *Takeover Panel* se fera un plaisir d'y répondre et devra être contactée au +44 (0) 20 7638 0129.